



4 ter esplanade de Klettgau - 44190 Clisson
T. 02 40 43 62 57
sivucrèche@orange.fr

S.I.V.U. « DE LA PETITE ENFANCE » CRÈCHE INTERCOMMUNALE « 1,2,3 MÉNESTRELS »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU SYNDICAT	3
2.	RAPPELS SUR LA CRECHE	3
3.	PERSONNEL	3
4.	BILAN DE LA FREQUENTATION 2023	4
	NOMBRE D'HEURES REALISEES ET FACTUREES	4
	TAUX D'OCCUPATION ANNUELS	5
	STATISTIQUES DES TARIFS	6
	STATISTIQUES DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE	6
5.	BILAN FINANCIER	7
	COMPTE ADMINISTRATIF	7
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	7
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	8
	<i>Dépenses d'investissement</i>	8
	<i>Recettes d'investissement</i>	9
	PARTICIPATIONS COMMUNALES	9
6.	BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	9
	SERVICE 'SECRETARIAT'	10
	SERVICE 'FINANCIER'	10
	SERVICE 'RESSOURCES HUMAINES'	10
7.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE LA CRECHE ET BILAN 2023	10
	PROJET EDUCATIF	10
	BILAN 2023	11
	<i>Formations</i>	11
	<i>Activités</i>	12
	<i>Visite et contrôle (Hygiène et Sécurité)</i>	12
	<i>Partenaires techniques et financiers</i>	12
8.	OBJECTIFS 2024	13
9.	CONCLUSION	13

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

Créé fin 2004, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « de la Petite Enfance », qui regroupe les Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson, a pour unique compétence d'assurer la construction et la gestion de la crèche collective syndicale.

Ainsi, le Bureau syndical, accompagné des Délégués, s'attache, en collaboration avec la Directrice de la structure, à poursuivre l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des familles, aussi bien dans le cadre de la qualité environnementale du lieu d'accueil que des conditions de travail du personnel.

2. RAPPELS SUR LA CRECHE

La crèche ouverte depuis octobre 2007 est un mode de garde collectif et régulier. Elle accueille, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, des enfants de 10 semaines à 4 ans.

Elle dispose de 35 places, réparties de la manière suivante, entre les 4 Communes adhérentes :

COMMUNES ADHERENTES	NOMBRE DE PLACES
CLISSON	13
GORGES	11
GETIGNE	7
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	4
TOTAL	35

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique est possible si cet accueil est compatible avec la vie en collectivité.

L'accueil d'urgence est possible en fonction des places disponibles pour répondre aux besoins des parents qui rencontrent une modification soudaine dans l'organisation familiale (assistante maternelle en arrêt maladie, hospitalisation d'un des parents...). Nous avons accueilli 8 enfants en urgence sur l'année 2023.

La crèche a été fermée aux périodes suivantes :

- 1 semaine au printemps,
- 3 semaines l'été,
- 1 semaine à Noël,
- 3 jours pour des réunions pédagogiques.

3. PERSONNEL

L'équipe de professionnels est composée de 15 agents (11,82 ETP - Equivalents temps plein), soit :

- 1 Directrice (*Educatrice de jeunes enfants*) (1 ETP),
- 1 Directrice adjointe (*infirmière*), à raison de 21 heures hebdomadaires (0,6 ETP),
- 3 éducatrices de jeunes enfants (2,8 ETP),
- 4 auxiliaires de puériculture (3,6 ETP),
- 3 adjoints d'animation qualifiés (*CAP Petite Enfance ou autre équivalent*) (2,8 ETP),
- 1 adjoint technique, chargé de l'entretien des locaux (1 ETP),

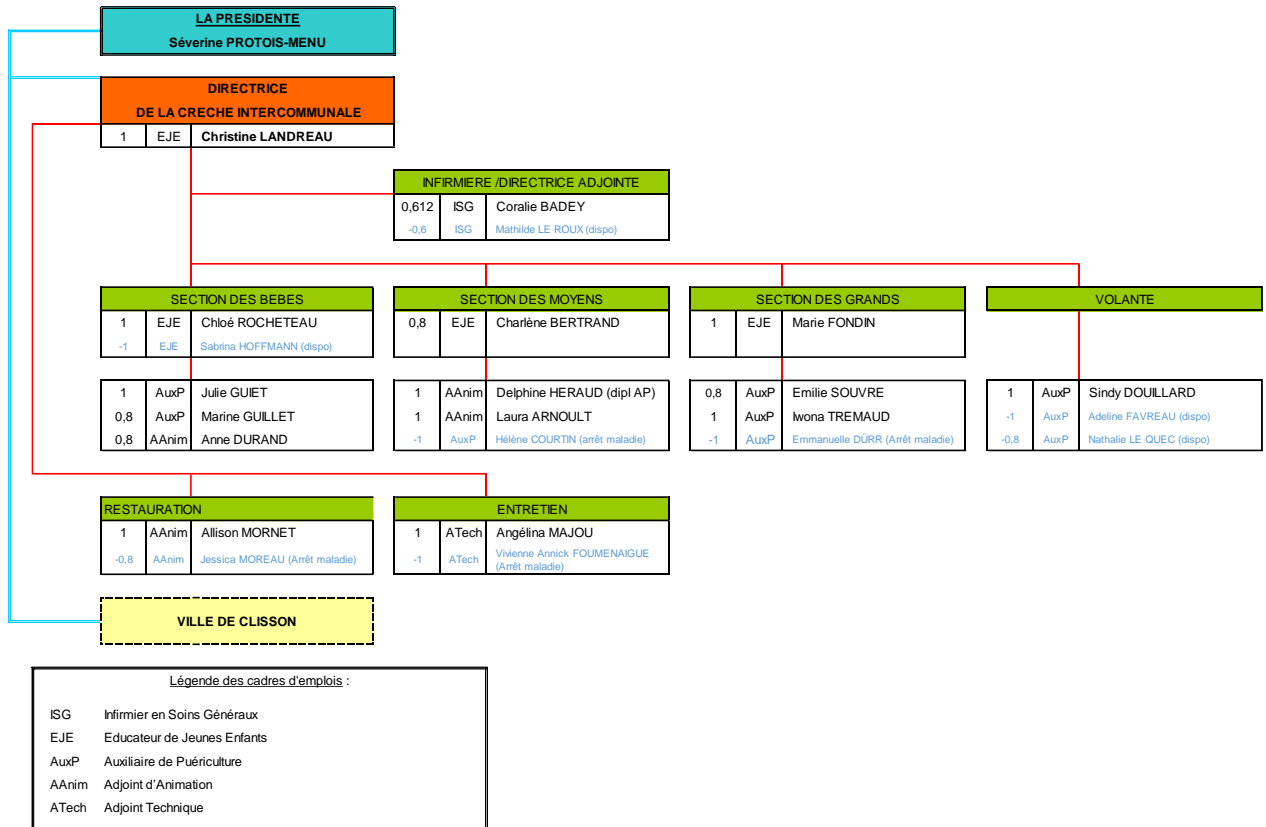
9,2 ETP sont auprès des enfants.

La structure a recruté un référent Santé et Accueil inclusif (RSAI), à raison de 3 heures par mois, sur 10 mois (soit 0,021 ETP).

Aussi, le Syndicat confie, au moyen d'une convention de prestation de service, la confection et le portage des repas à la crèche (*déjeuner et collation*), au service communal de 'Restauration scolaire Jacques-Prévert' de la Ville de Clisson.

Enfin, en 2023, 9 stagiaires (dont 1 de Clisson, 1 de Gétigné, 2 de Gorges et 2 de Saint Lumine de Clisson) ont été accompagnés, durant leur formation professionnelle, par le personnel de la crèche.

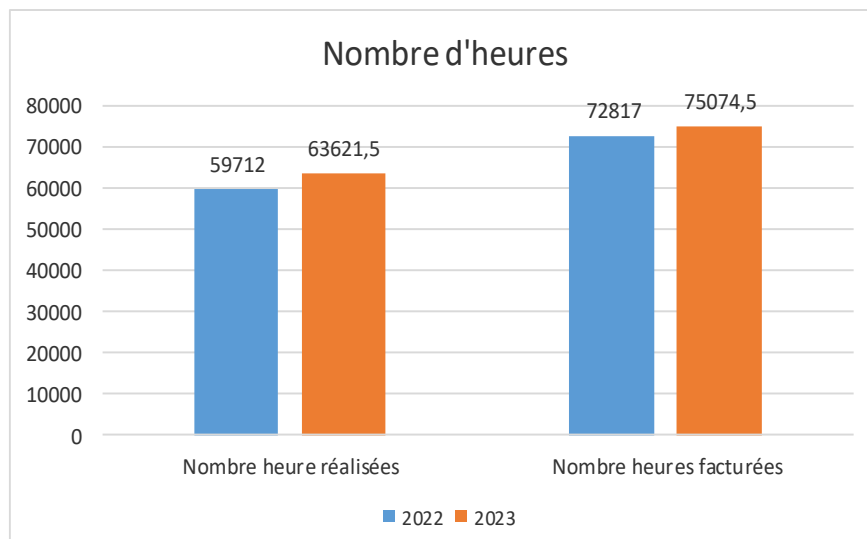
Organiogramme au 01/09/2023



4. BILAN DE LA FREQUENTATION 2023

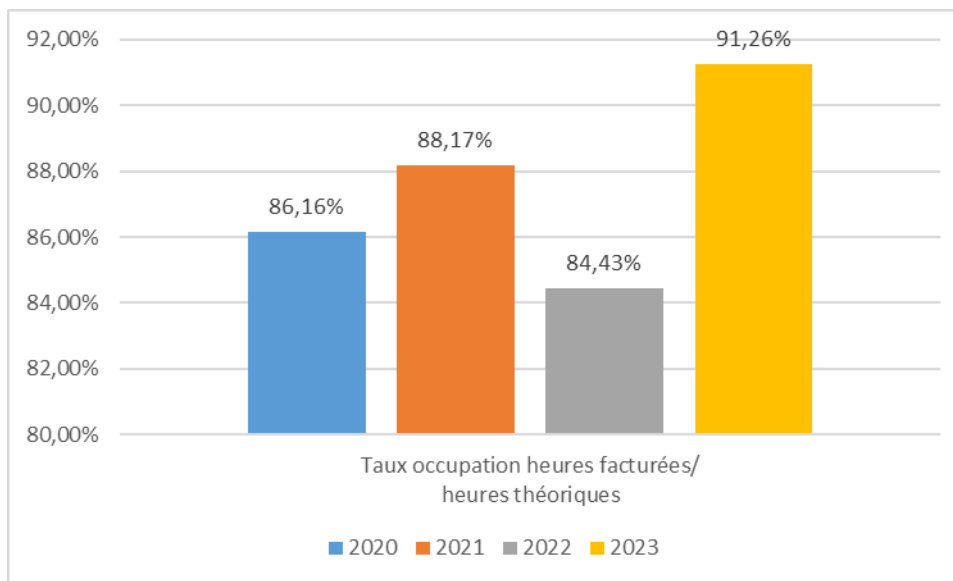
Au cours de l'année 2023, la crèche a accueilli 55 enfants, ce qui représente 50 familles.

NOMBRE D'HEURES REALISEES ET FACTUREES



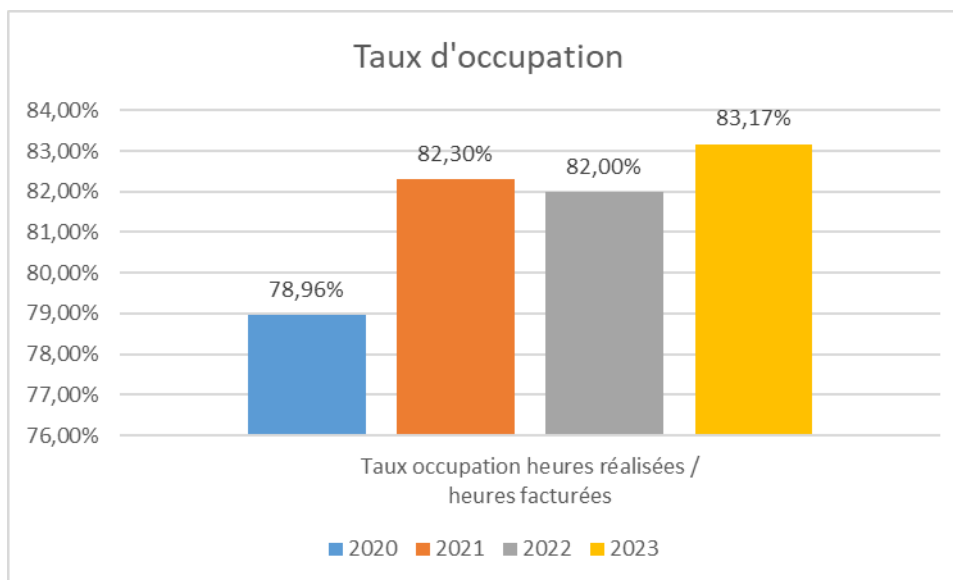
La légère augmentation des heures réalisées et facturées s'explique entre autres par la date de réouverture en août 2023 qui a généré 50 heures facturées et réalisées de plus par famille.

TAUX D'OCCUPATION ANNUELS



Le taux d'occupation de 91,26 % est en légère hausse par rapport à celui de 2021, en raison de l'augmentation des heures facturées, de la diminution du nombre d'enfant en temps partiel, de la complétude du temps partiel d'un enfant par une journée par semaine et du nombre d'accueil d'urgence. L'accueil de quelques enfants en août avant leur entrée à l'école contribue aussi à cette augmentation.

En 2022, la fermeture de la crèche pour covid avait fortement impacté ce taux, de plus, 3 enfants avaient fait leur adaptation en octobre et novembre.



L'écart entre les heures réalisées et les heures facturées bien que diminuant ne permet pas de passer en dessous des 117 %, tranche qui impacte le montant de la Prestation de Service de la CAF. Ce meilleur taux d'occupation de la crèche est dû à une prise de conscience de la plupart des familles qui sont moins absentes pour des motifs de convenances personnelles.

STATISTIQUES DES TARIFS

	TARIFS			
	< 1 €	1 à 2 €	2 à 3 €	3 à 3,71 €
TOTAL DE CONTRATS	0	17	29	9

Ce qui représente un coût horaire moyen de **2,29 €** toutes communes confondues (2,06 € en 2022 / 1,86€ en 2021).

STATISTIQUES DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE

VILLES	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'HEURES	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM
CLISSON	24	28 239 h	1,07 €	3,71 €
GORGES	16	23 801 h	1,22 €	3,53 €
GETIGNE	9	13 444 h	1,97 €	3,66 €
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	6	7 333 h	1,03 €	3,08 €

Pour 2023, les participations des familles représentent **176 804,64 €** (153 378,28 € en 2022 / 132 913,82 € en 2021).

La différence, entre le coût horaire payé par les familles et les 5,48 € de l'heure (taux de facturation de 117% avec couches et repas), est prise en charge par la CAF et la MSA au titre de la Prestation de Service (PS) pour un total de **225 898 €** (214 108,30 € pour 2022 / 230 214,30 € pour 2021).

5. BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF

A. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	86 343,39 €	90 984,73 €	97 993,58 €
012	Charges de personnel	619 408,38 €	650 306,15 €	646 926,33 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges gestion courante	125,31 €	1,85 €	125,10 €
66	Charges financières	3 239,89 €	2 152,54 €	1 637,26 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	628,00 €
68	Provisions (semi-budgétaire)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total	DEPENSES REELLES	709 116,97 €	743 445,27 €	747 310,27 €
042	Dotations aux amortissements	5 608,53 €	5 896,52 €	3 928,69 €
023	Virement à la sect° d'investis.	- €	- €	- €
001	Déficit antérieur reporté Fonc	- €	73 180,67 €	- €
Total	DEPENSES TOTALES	714 725,50 €	822 522,46 €	751 238,96 €

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation (+ 0,54 %) qui démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le SIVU.

Dans les charges de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation de 7,69%, suivant la courbe de l'inflation et la revalorisation du point d'indice qui impacte la refacturation des frais généraux par la Ville de Clisson.

Les charges de personnel sont en baisse de 0,46%, du fait du non-remplacement des agents absents.

Les charges financières sont en baisse de 23,94 % suivant le profil d'extinction de la dette.

Recettes de fonctionnement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023
013	Atténuation de charges	84 108,14 €	68 902,40 €	8 006,21 €
70	Produits des services	136 594,09 €	153 378,28 €	176 098,42 €
74	Dotations et participations	318 939,11 €	681 683,92 €	487 898,59 €
75	Autres produits gestion courante	0,39 €	1,17 €	1,34 €
77	Produits exceptionnels	2 023,15 €	13 611,95 €	6 286,27 €
78	Reprise sur provisions	- €	- €	95 000,00 €
Total	RECETTES REELLES	541 664,88 €	917 577,72 €	773 290,83 €
042	Opération de transferts entre section	- €	- €	- €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	99 879,95 €	- €	94 513,86 €
Total	RECETTES TOTALES	641 544,83 €	917 577,72 €	867 804,69 €

Les recettes totales de fonctionnement sont en baisse de 5,45%.

Cette diminution s'explique par le rattrapage du solde 2021 qui a impacté très favorablement les recettes en 2022.

Les produits des services (participations des familles) sont en hausse de 15,03 % par rapport à 2022, conséquence du relèvement du tarif CAF, de la hausse du revenu des familles et du nombre d'heures facturées.

Les participations communales annuelles ont été maintenues à 130 000 €.

B. Section d'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	- €		
21	Immobilisations corporelles	961,57 €	2 288,77 €	1 886,40 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
	TOTAL RAR n-1		541,40 €	1 313,20 €
Total	DEPENSES D'EQUIPEMENT	961,57 €	2 830,17 €	1 886,40 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	38 935,08 €	45 349,60 €	78 611,53 €
16	Remboursement d'emprunts	51 735,82 €	41 184,44 €	7 500,00 €
27	Autres Immobilisations financières	- €	- €	
020	Dépenses imprévues	- €	- €	
040	Opérations d'ordre de transferts	- €	- €	
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	- €	- €	
Total	DEPENSES TOTALES	91 632,47 €	89 364,21 €	87 997,93 €

Au cours de l'année 2023, quelques dépenses d'équipement ont été réalisées :

- FAUTEUIL ALLAITEMENT
- SECHE-LINGE

Pour un montant de 1 886,40 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2023 à 7 500,00 €. Il ne reste plus qu'un seul emprunt qui s'éteindra en 2028.

Recettes d'investissement

		CA 2021	CA 2022	CA 2023
13	Subventions d'investissement	- €	2 715,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	
23	Immobilisations en cours	- €	- €	
Total	RECETTES D'EQUIPEMENT	- €	2 715,00 €	- €
002	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €		
021	Virement de la section de fonct.	- €	- €	
10	Dotations Fonds divers Réserves	674,34 €	1 599,76 €	157,73 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	40 000,00 €	- €	541,40 €
024	Cessions d'immobilisations	- €	- €	
040	Opérations d'ordre de transferts	5 608,53 €	5 896,52 €	3 928,69 €
	RAR n-1			
Total	RECETTES TOTALES	46 282,87 €	10 211,28 €	4 627,82 €

Le Syndicat a perçu le remboursement de 157.73 €, au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Il a également perçu une subvention de la CAF de 2 715,00 € au titre de l'amélioration de l'équipement de la crèche.

Le résultat cumulé est de 116 565.73 € pour la section de fonctionnement et - 84 683.31€ pour la section d'investissement.

PARTICIPATIONS COMMUNALES

ANNEES	COMMUNES				
	CLISSON	GORGES	GETIGNE	ST-LUMINE	TOTAUX
2020	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2021	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2022	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €
2023	48 286,00 €	40 857,00 €	26 000,00 €	14 857,00 €	130 000,00 €

6. BILAN DES MISSIONS DE GESTION ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

La Commune de Clisson assure, pour le compte du SIVU « de la Petite Enfance », les missions suivantes :

- › secrétariat général,
- › comptabilité,
- › paye,
- › gestion des dossiers administratifs des agents,
- › menus travaux techniques et espaces verts.

Pour exercer les missions confiées par le SIVU, le personnel de la Commune de Clisson utilise le matériel, les logiciels et les fournitures bureautiques des services généraux de la Ville.

En contrepartie, le SIVU « de la Petite Enfance » verse, à la Commune, une participation aux frais de gestion (29 883 € contre 23 333 € en 2022 et 18 399 € en 2021).

SERVICE 'SECRETARIAT'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023
Délibérations	12	13	15	20
Décisions	2	1	6	1
Convocations (<i>Bureaux et Comités</i>)	9	10	6	6
Procès-Verbaux	5	5	6	6
Arrêtés de délégation	2	2	/	/
Courriers / courriels	134	198	224	111
Certificats administratifs	/	/	/	/
Bordereaux	7	3	/	/

SERVICE 'FINANCIER'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023
Mandats	329	340	328	283
<i>Directs</i>	313	319	310	274
<i>Annulatifs</i>	16	21	18	9
Titres	117	149	119	88
<i>Directs</i>	115	141	110	81
<i>Annulatifs</i>	2	8	9	7
TOTAUX	446	489	447	371

SERVICE 'RESSOURCES HUMAINES'

SIVU "DE LA PETITE ENFANCE"	2020	2021	2022	2023
Arrêtés individuels	54	76	65	102
Bulletins de salaires des agents et délégués	245	259	253	251
Dossiers individuels des agents	21	24	31	37
Réponses aux demandes d'emploi (papier)	0 *	0 *	0*	0*

* Les réponses par mail sont privilégiées.

7. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF ET BILAN 2023

PROJET EDUCATIF

Les objectifs du projet éducatif de la crèche sont :

- De s'inscrire dans une politique d'offre de services, en direction de la population des quatre communes adhérentes au SIVU, avec un mode d'accueil régulier des enfants ;
- De favoriser le développement des potentialités physiques et cognitives des enfants en se basant sur le respect du rythme de l'enfant tout en s'appuyant sur les recherches des neurosciences;
- D'accueillir parents et enfants, en prenant en compte chaque dimension individuelle.

BILAN 2023

Certains objectifs ont été réalisés :

- Nous avons contribué au développement de l'autonomie et le libre choix de l'enfant, toujours dans une dynamique d'ouverture vers de nouvelles expériences motrices, sensorielles, culturelles et sociales. Cette année, une sensibilisation a été faite auprès de toute l'équipe sur la communication gestuelle associée à la parole. L'équipe des bébés a commencé à utiliser les signes. Le bilan est très positif. Nous constatons une diminution des frustrations car l'enfant très rapidement peut se faire comprendre par les professionnelles.
- Des parents ont participé à des projets au sein de la crèche avec leur enfant lors de deux spectacles proposés par la médiathèque, lors de la sortie de fin d'année, lors de la semaine de la musique, et lors des journées à thème.
- La première commission commune à la crèche et à la petite crèche a eu lieu en mars pour l'attribution des places de septembre 2023. Cela a entre autres, permis de mieux répondre aux besoins des familles et de compléter les temps partiels de certains enfants.

L'objectif suivant a été partiellement réalisé :

- Nous avons commencé à intégrer l'écologie, le développement durable dans notre quotidien (le recyclage de nos restes alimentaires grâce au compost de la restauration scolaire, la fabrication du savon mains pour les adultes).
- L'arrosage du jardin avec de la récupération d'eau est toujours en cours de réflexion ainsi que son entretien.

Ce dernier objectif n'a pas été réalisé :

- La Ville de Clisson et le SIVU n'ont pas fini de préparer la nouvelle convention des missions fournies par la Ville de Clisson.

Formations

► Formations organisées par le CNFPT :

- Comprendre le développement de l'enfant de 0 à 3 ans à travers les neurosciences,
- Revisiter le développement psychomoteur de l'enfant jusqu'à la marche en l'expérimentant sur soi,
- La prévention de l'usure professionnelle auprès des jeunes enfants,
- L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants,
- Les relations entre parents et professionnels de la petite enfance,
- L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en EAJE,
- Les troubles du neurodéveloppement : approche générale,
- L'agressivité : les professionnelles face à la complexité et aux enjeux de ces comportements en collectivité,
- Développer une posture et des pratiques de manager bienveillant.

► Formations organisées par la délégation du vignoble :

- Participation à un atelier Nesting,
- RSAI.

Activités

1. Les séances à la piscine de Clisson ont été proposées à 13 enfants à raison de 3 séances par enfant.
2. Lors de la 'semaine de la musique', tous les enfants ont participé à des séances proposées par des intervenants extérieurs, par des professionnelles de la crèche qui ont mis leurs talents musicaux au service des enfants et par des parents. Un atelier de flûtes musicales avec de l'eau a été fabriqué pour cette occasion.
3. Différents ateliers, comme l'éveil musical, l'heure du conte, les diapositives, le théâtre, l'éveil au goût, Feldenkrais, l'argile, le potager et les lectures à la médiathèque sont des temps forts, très appréciés par les enfants.
4. Les échanges avec la petite crèche de Clisson ont eu lieu jusqu'en juin (une fois par mois au multi-accueil ou sur la crèche).
5. Les 20 séances avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ont été vivement appréciées des enfants de la crèche et de la petite crèche.
6. Les fêtes de Noël et de fin d'année en juillet ont été proposées aux enfants et à leurs familles. La sortie des grands (12) en juin s'est déroulée à la ferme Brin de laine, Brin de paille à TORFOU.
7. Chaque enfant a pu participer à l'une des 3 soirées contes au dernier semestre.
8. Deux réunions d'information (une pour la section des bébés et une pour la section des moyens-grands) sur le projet d'établissement ont eu lieu en octobre.
9. Un mois de la petite enfance a été organisé avec les médiathèques de Clisson et Gétigné (exposition, lecture, ateliers, conférence)

Visite et contrôle (Hygiène et sécurité)

Il n'y a pas eu de contrôle des services 'Sécurité sanitaire des aliments', ni de la PMI.

Le service technique de la Ville vient contrôler les jeux mensuellement.

Partenaires techniques et financiers

↳ Au titre de Conventions d'objectifs et de financement

Afin de percevoir la Prestation de Service (PS), le Syndicat a signé une convention avec le principal financeur, à savoir :

- ↳ La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique,

La convention avec la MSA n'existe plus. Les deux financeurs s'organisent maintenant directement entre eux.

↳ Au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale élabore le projet social entre la CAF et le SIVU afin d'organiser localement l'offre globale des services. Le financement 'bonus territoire' de la CTG est du même montant que l'ancien CEJ.

La directrice participe depuis 2022 au groupe de travail sur l'accueil collectif avec la CSMA (Clisson Sèvre et Maine Agglo) et la CAF.

8. OBJECTIFS 2024

Notre objectif premier est de contribuer au développement de l'autonomie et le libre choix de l'enfant, toujours dans une dynamique d'ouverture vers de nouvelles expériences motrices, sensorielles, culturelles et sociales. Ainsi, les professionnels créent une atmosphère propice aux échanges, aux découvertes et aux apprentissages.

Notre deuxième objectif touche la parentalité : la semaine de la petite enfance où chaque parent pourra partager un moment avec son enfant au sein de la crèche sur le thème national et proposer aux parents de participer à l'entretien du potager et aux plantations.

Notre troisième objectif est d'intégrer l'écologie, le développement durable (la récupération de l'eau pour l'arrosage du potager) dans notre quotidien.

Le dernier objectif est la mise au travail avec le RPE et la petite crèche de supports communs pour faciliter la commission commune à la crèche et à la petite crèche pour l'attribution des places de septembre.

Les partenariats mis en place avec la médiathèque, la petite crèche et les différents services de la Ville de Clisson vont être poursuivis.

La Ville de Clisson et le SIVU se sont aperçus en 2022 que la convention actuelle ne correspondait pas à la réalité des missions fournies par la Ville de Clisson. Aussi, les deux entités ont pour objectif de finaliser la nouvelle convention pour une prise d'effet en 2024.

L'embauche d'un directeur administratif et financier est en cours.

9. CONCLUSION

La crèche met en œuvre les orientations définies par le SIVU « de la Petite Enfance ».

Le nombre de places proposées sur la crèche ne répond pas aux attentes de toutes les familles.

Elle participe à la définition et aux réponses d'une offre de qualité et bénéfique à l'ensemble des populations des Communes de Clisson, Gorges, Gétigné et Saint-Lumine-de-Clisson.